

BON DE PARTICIPATION à MIEL VERT 2024

du vendredi 5 au dimanche 14 janvier 2024

Vendredi 05, samedi 06, mercredi 10, vendredi 12 et samedi 13 : de 09h00 à 22h30

Dimanche 07, lundi 08, mardi 09, jeudi 11 et dimanche 14 : de 09h00 à 20h30

À retourner impérativement avant le 23 novembre 2023

**Les dossiers incomplets (pièces manquantes ou champs ci-dessous non remplis)
ou hors délai ne seront pas traités**

ZONE FORAINE

M/Mme :

En qualité de :

ou nom de la société :

Né.e le : à :

Adresse :

.....

Tel Fixe : 0262 Portable : 069

Mail :

Activité :

N°SIRET : Code APE :

L'exposant accepte d'être contacté par le service animation/événement du Tampon :

Si OUI, par SMS par mail NON

2023 : Stand ou emplacement obtenu (superficie attribuée) : en m²

2024 : Superficie demandée : Longueur :m Largeur :m / Diamètre : = en m²

Votre activité nécessite -t-elle un raccordement électrique : OUI NON

Ampérage électrique demandé (Triphasé et Monophasé) :

Envisagez-vous de procéder à la cuisson d'aliments sur place par :

une plaque électrique

une friteuse électrique

un équipement à gaz

une friteuse à gaz

autres types d'équipements (indiquer lequel)

.....

.....

Nombre d'appareils envisagés :

CRITERES pour la zone foraine

- dimension des manèges adaptée à l'emplacement mis à disposition du forain et respect des principes de sécurité :

.....

- L'expérience professionnelles, participation à d'autres manifestations :
lesquelles :

.....

.....

- respect des principes de sécurité et d'hygiène, et pour les restaurateurs

OUI NON

Je soussigné(e)atteste sur l'honneur être en règle vis à vis de la législation du travail et d'autres part vis à vis des assurances en cours.

Fait à....., le..... 2024

Signature du. de la demandeur.euse

OBLIGATOIRE

Dossier complet (bon de participation+ critères + pièces demandées)

à retourner par :

mail : mielvert.animation@mairie-tampon.fr

OU

sur place au Service Animation en Mairie Centrale

du lundi au vendredi – 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR

1/ Photocopie de la pièce d'identité valide du demandeur (carte d'identité recto/verso, passeport, carte de séjour ...)

2/ Justificatif d'adresse en cours de validité (**Valable pendant la manifestation** : factures d'eau, EDF...)

Attestation d'hébergement sur l'honneur signée et datée, et la photocopie de la pièce d'identité de la personne hébergeant le demandeur

3/ L'inscription au Registre de Commerce ou Répertoire des métiers (à partir du 15 octobre 2023), **valable pendant la manifestation (à remettre lors de la signature de la convention)**. Les documents administratifs nécessaires (K/BIS; SIRET ...) devront être parfaitement lisibles et être au nom du demandeur

4/ **Attestation d'assurance** en cours de validité, « responsabilité civile » pour l'exploitant (matériel...) et qui couvre la manifestation

5/ La carte de commerçant ambulant : **photocopie conforme** de la carte de commerçant non sédentaire à jour, recto / verso (se référer à la Chambre des commerces et industries ou Chambre des métiers selon activités)

6/ Pour les vendeurs de produits alimentaires, attestation de formation à l'hygiène alimentaire (se référer à la Chambre des Métiers) et attestation de la **D**irection de l' **A**limentation, de l' **A**griculture et de la **F**orêt. (**D**irection des **S**ervices **V**étérinaires)

7/ Pour les exploitants d'attractions foraines :

- Attestation de contrôle de conformité du matériel **de moins de trois ans pour les manèges de catégorie 1 ou 2, et de moins d'un an pour les catégories 3 ou 4**, K/bis de moins de trois mois (au nom du demandeur). **Les manèges du type Swing Surfer sont interdits**
- La photocopie ou photo de la vignette qui est remis lors du contrôle de conformité ;
- Photo (couleur) du manège pour appréciation de l'esthétique

8/ un **RIB** de la Société ou du forain (nom, prénom, adresse)

Pour information : La date de paiement vous sera communiquée ultérieurement. Le paiement se fera auprès de **Monsieur Le Régisseur de Miel Vert** soit :

- **en espèces (300 € maximum)**
- **par carte bancaire**
- **par chèque certifié à l'ordre du Régisseur de Miel Vert, celui-ci doit être soit certifié par la banque, soit délivré par la banque elle-même**
- **par virement**

Les informations recueillies sur ce bon de participation sont enregistrées dans un fichier informatisé par « responsable du traitement » pour le suivi administratif de cette demande d'emplacement, la communication sur l'événement. Elles sont conservées jusqu'au 31 décembre 2024 et sont destinées aux services suivants de la Mairie du Tampon : Animations/événements, Sponsoring, Communication , Finances/contrôle de gestion, Gestions de courriers et la Reprographie

*Conformément la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant : **Mairie du Tampon - Service animations/événements – 256 rue Hubert Delisle – CS 32117 - 97831LE TAMPON***

Signature